

Bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche personnelle, un point sur vos objectifs de carrière et de développement, une réflexion sur vous et votre avenir professionnel.

Les + du Centre Cnam Paris

- Votre bilan est suivi par une équipe pluridisciplinaire dédiée de professionnelles expérimentées en accompagnement en bilan de compétences.
- Il peut être réalisé pendant ou en dehors de votre temps de travail.
- Il se déroule pendant 24 heures en présentiel au Cnam Paris ou en hybride réparties sur 8 à 12 semaines.



Si vous êtes en situation de handicap, la mission Handi'cnam vous accompagne pour vos études et vos examens.

le cnam



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Il permet d'analyser :

- vos compétences.
- vos motivations.
- vos aspirations.

Il facilite l'émergence d'un projet personnel et professionnel.

Pour qui ?

- Salariés du secteur privé et public et demandeurs d'emploi.
- Professions libérales, commerçants et artisans.

Pourquoi?

Identifier et apprécier

- Vos compétences professionnelles.
- Vos capacités personnelles.
- Vos intérêts professionnels, vos valeurs.

Faire le point sur votre évolution professionnelle

- Analyser vos expériences de vie et de travail.
- Anticiper un changement.
- Vous projeter dans l'avenir.

Vous orienter

- Élaborer et/ou valider un projet professionnel.
- Étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne-externe.
- Déterminer un plan d'action pour concrétiser votre projet.

Vous former

- Définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel.
- Préparer la validation de vos acquis

pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme.

Valoriser vos compétences

- Les répertorier et vous situer par rapport au marché du travail.

Sa réalisation

24 heures d'accompagnement 100% en présentiel ou en hybride

1. Accueil

Une première séance d'accueil en présentiel.

2. Investigation

- L'exploration du parcours personnel et professionnel lors d'ateliers en présentiel (8 heures).

- Lors d'entretien en face à face en présentiel ou en distanciel (16 heures) : Connaissance de soi (exploration des intérêts personnels et professionnels; valeurs au travail) et analyse des compétences ainsi que la connaissance de l'environnement.

3. Conclusion

Une séance en présentiel avec remise d'un document de synthèse confidentiel.

Et 6 mois plus tard un rendez-vous de suivi.

Le financement

- Pour les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi : avec votre CPF (viamoncompteformation.gouv.fr).
- Pour les agents du secteur public : via les services formation ou RH de votre organisation.
- En autofinancement.

Tarifs

- Employeurs publics ou privés, France
Travail, OPCO, CPF. **2400 €**
- Prise en charge individuelle. **1680 €**

Contact

centred bilan.cnamparis@cnam.fr